

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COMMUNE DE VENTHÔNE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé du géomètre

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé du géomètre

Droit de accès: Fr. 2.10

L'acte: Le cadastre d'Etat

Le Géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrond. V

La commune:

Sierre, le 11 juillet 2005

Venthône, le 13.7.2005

Bramois, le 04.11.05

Venthône, le

NICOLAS CORDONIER

INGENIEUR GEOMETRE BREVETE

CHRISTOP FREI

Ing. forestier EPFZ SIA

DARNOVA

3679 VENTHÔNE

Plan cadastral 8

4156 - 357

VERS.

DATE

DESSIN

CONTROLE

ETABL.

06.07.05

NS

BZ

Modif.

Fichier : 4156d048

Format: 0.85 m2

Approuvé par le

Conseil communal

le 17 MAI 2005

Le Président

Philippe de Vaux

Le Secrétaire:

Daniel Antille

